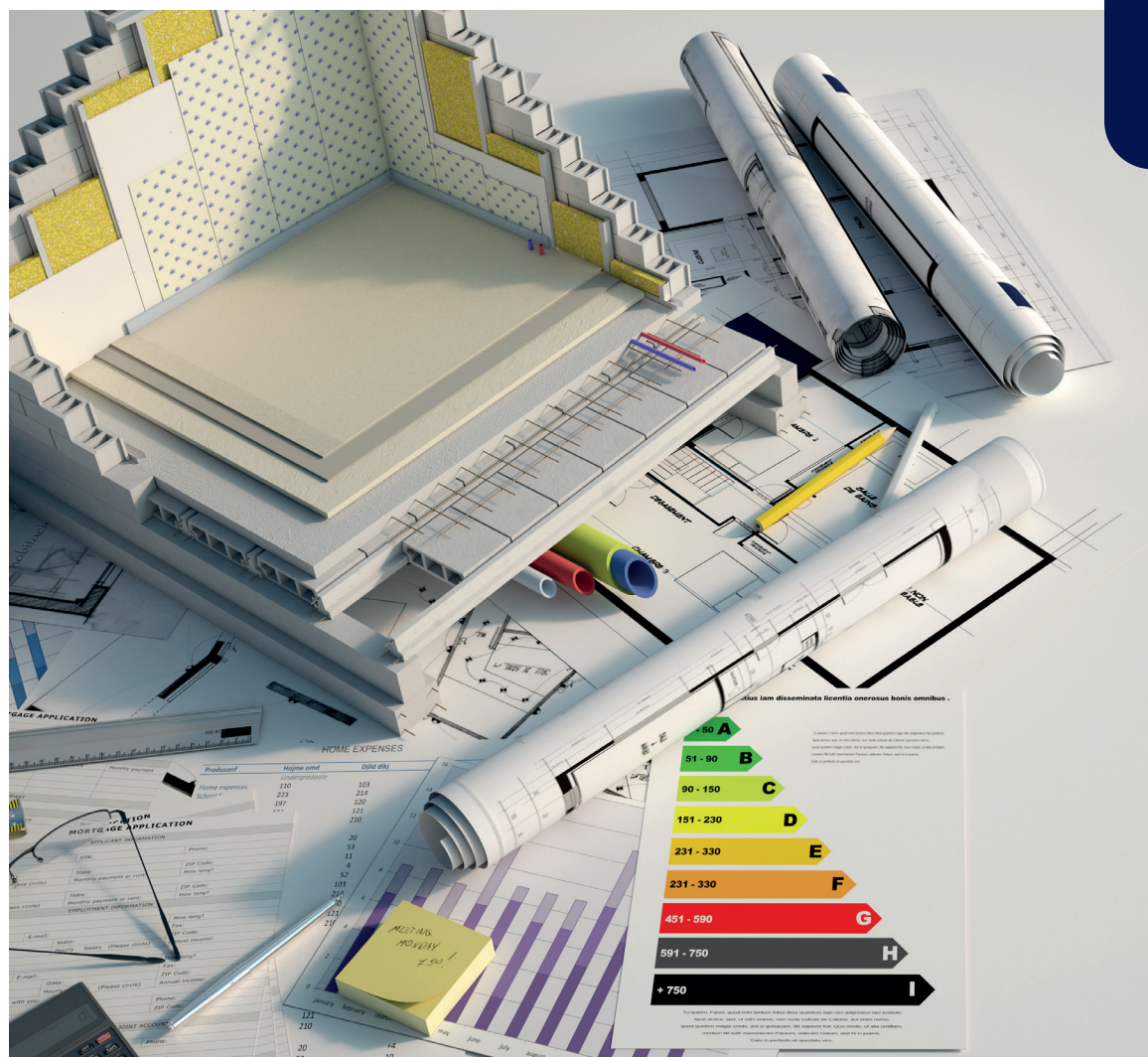


POUR LES COLLÈGES,
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

RENCONTRE DÉPARTEMENT/EPCI PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

LUNDI 16 JUIN 2025



PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'

L'OPÉRATIONNALITÉ CONFIEE À « HABITAT 71 »

Le Département de Saône-et-Loire s'engage dans la mise en œuvre d'un Pacte Territorial France Rénov' pour un périmètre comprenant 9 EPCI.

Le Département de Saône-et-Loire, par la voix de Jean-Vianney Guigue, vice-président chargé de l'habitat, s'engage à renforcer l'accessibilité des services liés à la rénovation de l'habitat. Dans le cadre du nouveau «Pacte territorial France Rénov'», acté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) le 13 mars 2025, un partenariat État-Département-EPCI permettra de simplifier les démarches, informer, conseiller et orienter gratuitement tous les ménages. Un engagement fort porté par un investissement annuel de 128 000 euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'État a fait évoluer les modalités de financement de ses aides à la rénovation de l'habitat en structurant une nouvelle offre de service. Dans ce cadre, l'ANAH a adopté, lors de son conseil d'administration du 13 mars 2025, de nouvelles règles de coopération et de coordination territoriale. Le Pacte territorial France Rénov' en découle, reposant sur un partenariat technique et financier entre l'État, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le Département de Saône-et-Loire.



Objectif

Faire de France Rénov' la référence locale en matière de rénovation énergétique, en garantissant à tous les ménages un accompagnement de proximité, fiable et gratuit.

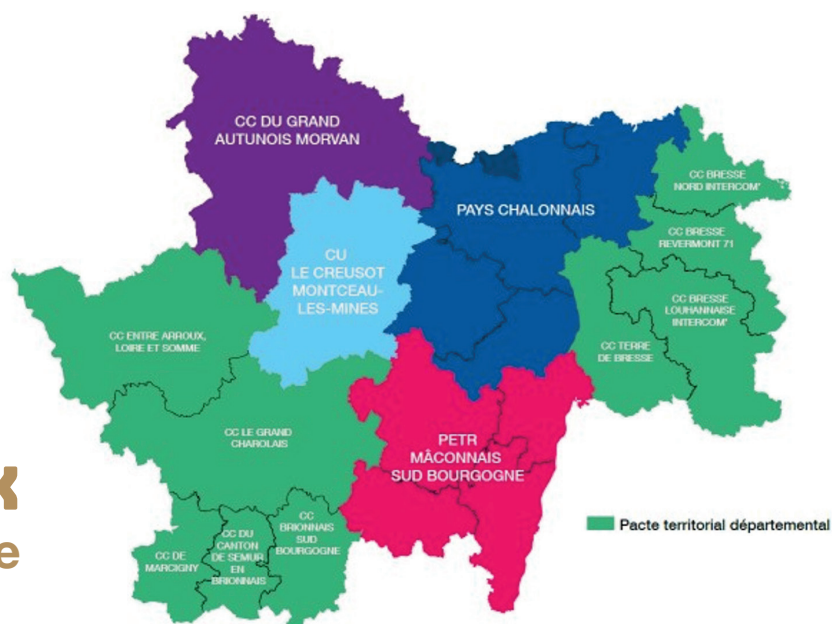
Le Département de Saône-et-Loire s'engage activement dans la mise en œuvre de ce pacte, en collaboration avec l'ANAH, sur un périmètre de 9 EPCI ruraux. L'opérationnalisation du dispositif est confiée à Habitat 71 pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable jusqu'à 5 ans. Dès le 1^{er} juillet 2025, trois conseillers techniques seront en charge de renforcer l'accompagnement des habitants, des élus et des EPCI.

Budget maximum annuel prévisionnel de 381 000 €/an, réparti de la manière suivante :

- ➔ 50 % sera pris en charge par l'ANAH, soit 190 000 €/an,
- ➔ 35 % sera **pris en charge par le Département, soit un investissement 128 000 €/an,**
- ➔ le solde de 15 %, soit 62 000 €/an sera réparti entre les EPCI au prorata de leur population (0,40 €/habitant)



15 LIEUX de permanence



9 EPCI DITS « RURAUX »

ONT RÉPONDU FAVORABLEMENT,
COUVRENT :



156 000
habitants



46 %
du territoire (3 949 km²)



+ DE 85 000
résidences principales

- ➔ Communauté de communes Bresse Nord Intercom,
- ➔ Communauté de communes Bresse Revermont 71,
- ➔ Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom,
- ➔ Communauté de communes entre Arroux Loire et Somme,
- ➔ Communauté de communes du Grand Charolais,
- ➔ Communauté de communes Terres de Bresse,
- ➔ Communauté de communes de Marcigny,
- ➔ Communauté de communes de Semur-en-Brionnais,
- ➔ Communauté de communes de Brionnais Sud Bourgogne



LES OBJECTIFS DU PACTE

- ➔ Proposer le même niveau d'intervention dans toutes les communes et EPCI
- ➔ Répondre à une vraie attente / aux ménages (propriétaires occupants et bailleurs privés) et professionnels
- ➔ Nouveau dispositif proche des habitants pour faciliter la réalisation des travaux et adapter les logements au réchauffement climatique/ plus adapté – meilleure lisibilité- interlocuteur privilégié
- ➔ Soutien à l'économie
- ➔ Les conseillers sont opérationnels pour venir dans les territoires = personnes ressources pour les EPCI/ Mise en place de 15 points d'accueil – permanences...
- ➔ Le Département compte d'autres dispositifs via Habitat71, notamment les aides à l'habitat durable



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Edwige Labruyère
Hôtel du Département
Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr